



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé et de la prospective
Bureau de l'enseignement privé – DOSEPP3**

Arrêté rectoral portant nomination des membres des commissions d'entretien professionnel compétentes pour les lauréats de la session 2020 du concours de recrutement pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles : CRPE interne- CRPE externe – département de la Saône-et-Loire

La rectrice de l'académie de Dijon

VU l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

ARRÊTE :

sont nommés, au titre de la session de 2020, membres de la commission d'entretien compétente pour les lauréats des concours externe et interne du CRPE de l'enseignement privé sous contrat du département de la Saône-et-Loire,

ARTICLE 1

Membres titulaires :

- monsieur Sébastien FLORIN, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Mâcon Sud,
- madame Julie DUCHERPOZAT, professeure des écoles, école Saint Martin Chagny
- madame Catherine GARDON, professeure des écoles, maître formateur

A titre de suppléants, et en cas d'empêchement :

- madame Janique FRAYER-MIETTAUX, A-DASEN
- madame Marie INACIO, professeure des écoles, maître formateur
- madame Patricia BURTIN, conseillère pédagogique départementale

ARTICLE 2

La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 18 mars 2021

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale de l'académie de Dijon


Sandrine BENYAHIA